F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

CWS/14/19 CORR.
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 15 OCTOBRE 2026

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Quatorzième session
Genève, 23 – 27 novembre 2026

ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE RELATIVE AUX EXEMPLES ET TYPES DE DOCUMENTS DE BREVET

Document établi par le Secrétariat

RESUME

1. Le présent document rend compte de l'enquête menée aux fins de la mise à jour de la partie 7.3 "Exemples et types de documents de brevet" du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle. Il présente les résultats et l'analyse de cette enquête, propose de remplacer les parties 7.3.1 et 7.3.2 par un tableau en ligne unique permettant d'effectuer des recherches et un tri, et expose les prochaines étapes pour la validation, la publication et la mise à jour des informations dans le cadre de l'approche hybride pour la mise à jour approuvée par le CWS.

RAPPEL

2. À sa treizième session tenue en novembre 2025, le CWS a approuvé une approche hybride pour la mise à jour de la partie 7.3 du Manuel de l'OMPI. Cette approche combine des enquêtes périodiques et des communications ponctuelles émanant des offices de propriété intellectuelle chaque fois que des changements interviennent. Le CWS a également approuvé le modèle applicable pour la collecte des données et a demandé au Secrétariat de mettre à jour la partie 7.3 du Manuel de l'OMPI en conséquence (voir le paragraphe 36 du document CWS/13/33).

3. La partie 7.3 fournit des informations sur l'utilisation de codes littéraux et numériques par les offices pour l'identification des différents types de documents de brevet conformément à la

norme ST.16 de l'OMPI. La partie 7.3 du Manuel de l'OMPI est publiée en format de document portable (PDF) en deux sections complémentaires :

- la partie 7.3.1, qui présente des exemples de documents de brevet classés selon les codes de type de document de brevet de la norme ST.16 de l'OMPI utilisés par les offices de propriété intellectuelle; et

- la partie 7.3.2, qui présente un inventaire des types de documents de brevet par office de propriété intellectuelle publiant les documents, accompagné des codes applicables de la norme ST.16 de l'OMPI, des références à la législation en matière de brevets, des détails de publication, d'informations sur l'application des codes et d'exemples de première page.

RESULTATS DU QUESTIONNAIRE

4. Le 9 juillet 2026, le Secrétariat a publié la circulaire C.CWS 214, intitulée "Mise à jour de la partie 7.3 du Manuel de l'OMPI" invitant les offices à examiner et à mettre à jour les informations à l'aide du modèle mis à disposition dans le cadre d'une enquête en ligne. L'enquête s'est déroulée de juillet à août 2026.

5. Dix-neuf réponses ont été reçues de la part de 18 offices. La différence entre le nombre de réponses et celui des offices s'explique par le fait que la Fédération de Russie a soumis deux séries de données : l'une concernant ses pratiques en vigueur et l'autre concernant des données historiques précédemment utilisées par l'ancienne Union soviétique (SU). Les réponses provenaient des États membres suivants : Australie (AU), Brésil (BR), Bulgarie (BG), Chine (CN), Croatie (HR), Espagne (ES), États-Unis d'Amérique (US), Fédération de Russie (RU), Finlande (FI), Géorgie (GE), Israël (IL), Japon (JP), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Mexique (MX), République de Moldova (MD), Royaume-Uni (GB) et Slovaquie (SK).

ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

6. Les 18 offices ayant répondu ont transmis 290 fiches concernant les types de documents de brevet utilisés actuellement ou par le passé, en vue de leur intégration dans la version mise à jour de la partie 7.3 du Manuel de l'OMPI. Cinq offices – Croatie, Géorgie, Lettonie, Lituanie et Slovaquie – ont fourni des informations pour la première fois. Les 44 autres offices figurant dans la partie 7.3 existante n'ont ni confirmé ni mis à jour leurs informations pendant la période de réalisation de l'enquête.

7. L'enquête a permis de recueillir des informations sur les codes utilisés par les offices pour les documents de brevet publiés, conformément à la norme ST.16 de l'OMPI, qui établit des codes alphabétiques et numériques permettant de distinguer les séries, les types et les niveaux de publication des documents. Les codes "A", "B" et "C" désignent respectivement les premier, deuxième et troisième niveaux de publication des séries de documents de brevet, tandis que les codes "U", "Y" et "Z" désignent les niveaux correspondants pour les documents de modèle d'utilité dans une série de numérotation distincte. Les codes "M", "P" et "S" désignent respectivement les séries de brevets de médicaments, de plantes et de dessins et modèles. Les codes "L", "R", "T" et "W" désignent respectivement les documents contenant des informations bibliographiques et un résumé ou des revendications, les rapports de recherche publiés séparément, les traductions de documents de brevet déjà publiés et les documents de modèle d'utilité équivalents. Les codes "E", "F" et "G" désignent les premier, deuxième et troisième niveaux de publication d'autres séries de documents de brevet; les codes "H" et "I" sont réservés aux séries répondant à des exigences spécifiques de l'office; le code "N" désigne la documentation non brevetée; et le code "X" désigne les documents réservés à l'usage interne de l'office. Un code numérique à un chiffre peut compléter le code alphabétique : les chiffres "1" à "7" peuvent être définis par chaque office, le "0" peut être utilisé à des fins internes en dehors de la norme, le "8" désigne une correction nécessitant la réimpression de la première

page, et le “9” désigne une correction nécessitant la réimpression partielle ou complète du document.

8. L’utilisation indiquée du code de type de document varie d’un office ayant répondu à l’autre. Les séries les plus fréquemment mentionnées sont la série “A”, apparaissant dans 58 dossiers, suivie des séries “B” (51), “T” (39), “U” (32), “C” (27) et “Y” (23). Les dossiers contiennent un large éventail de types de documents de brevet délivrés à différentes étapes du processus d’examen. Il s’agit notamment de demandes de brevet et de modèle d’utilité, de fascicules publiés, de brevets délivrés, ainsi que de documents relatifs à des modifications, des rectifications, des republications, des traductions et d’autres changements postérieurs à la publication. Les intitulés indiqués et les codes de type selon la norme ST.16 de l’OMPI distinguent à la fois le statut juridique d’un document et sa place dans la séquence de publication; toutefois, leur signification précise reste propre à chaque ressort juridique.

9. La pratique actuellement recensée porte sur 202 dossiers : 89 publications de premier niveau, 52 de deuxième niveau et 30 de troisième niveau, dont 31 relèvent d’un autre niveau ou ne mentionnent pas clairement de niveau. Les 88 dossiers historiques comprennent 43 publications de premier niveau, 25 de deuxième niveau et 15 de troisième niveau, dont 5 relèvent d’un autre niveau ou ne mentionnent pas de niveau. L’utilisation sous forme lisible par machine est mentionnée dans 212 dossiers, l’utilisation sous forme imprimée ou sur papier dans 148, et les systèmes ou bases de données en ligne dans 50.

10. Les pratiques recensées concernant l’application du code montrent comment les codes de type selon la norme ST.16 de l’OMPI sont affichés et utilisés dans les différents formats de publication. La plupart des réponses indiquent que les codes apparaissent dans des dossiers lisibles par machine, tandis que beaucoup font également référence à des documents imprimés, à des bases de données en ligne ou à une combinaison de ces supports. Sur les 290 dossiers, 212 mentionnent une utilisation sous forme lisible par machine, 148 mentionnent une utilisation sous forme imprimée ou sur papier, et 50 indiquent expressément des systèmes en ligne ou des bases de données; ces catégories se recoupent car un code peut être appliqué à plusieurs formats. Dans l’ensemble, les résultats témoignent d’une transition vers la publication numérique tout en montrant que les conventions relatives aux documents imprimés et certains cas antérieurs dans lesquels aucun code n’était régulièrement utilisé font toujours partie des pratiques signalées.

PUBLICATION DES RESULTATS DE L’ENQUETE

11. La partie 7.3 est actuellement publiée en deux sections complémentaires au format PDF. La partie 7.3.1 présente des exemples de documents de brevet classés selon les codes de type de document de la norme ST.16 de l’OMPI utilisés par les offices. La partie 7.3.2 fournit un inventaire par office publiant les documents, accompagné des codes applicables de la norme ST.16 de l’OMPI, des références à la législation en matière de brevets, des détails de publication, d’informations sur l’application des codes et d’exemples de première page.

12. Afin d’éviter d’avoir à gérer deux tableaux statiques volumineux contenant des informations partiellement redondantes, le Secrétariat propose que les parties 7.3.1 et 7.3.2 soient regroupées en un seul document en ligne intitulé *“Partie 7.3 : Inventaire et exemples de types de documents de brevet délivrés par les offices de propriété intellectuelle”*. Conformément à l’approche adoptée pour la partie 4.1 du Manuel de l’OMPI à la suite de son approbation par le CWS à sa treizième session, ce document serait mis à disposition sous la forme d’un tableau dynamique permettant d’effectuer des recherches et des tris, dans le but d’en améliorer la facilité d’utilisation et l’accessibilité. Le contenu de la page Web proposée est reproduit dans l’annexe du présent document où le texte biffé indique une suppression et le texte souligné, un ajout.

13. Le mois et l'année de la "dernière mise à jour" seront affichés et mis à jour pour chaque type d'entrée de document, tandis que le mois et l'année de publication du document unifié figureront également en haut de la page Web. Ces deux dates seront révisées chaque fois que les informations concernées seront confirmées, corrigées ou mises à jour d'une quelconque manière, ce qui permettra aux utilisateurs d'évaluer l'actualité des informations et de distinguer les entrées qui ont été récemment révisées.

14. L'Équipe d'experts chargée de la partie 7 a approuvé la proposition visant à remplacer les deux sections statiques au format PDF par un inventaire en ligne unique et a appuyé une telle approche. Le document unifié permettrait de conserver la portée des informations publiées tout en offrant une présentation plus accessible et plus conviviale.

15. Sur la base des réponses à l'enquête, le Secrétariat a établi un tableau consolidé couvrant tous les offices représentés dans la partie 7.3 du Manuel de l'OMPI. Les données relatives aux 18 offices ayant répondu à l'enquête ont été mises à jour afin de tenir compte des nouvelles informations fournies, tandis que celles concernant les 44 offices n'ayant pas répondu à l'enquête ont été conservées afin d'assurer la continuité et d'éviter la perte des informations déjà accessibles aux utilisateurs. La série complète de données est disponible à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/standards/en/cws-documents/cws14-part-7-3.html.

16. Afin de garantir que la partie 7.3 contienne des informations exactes et à jour, le Secrétariat invite tous les offices à consulter la page Web mentionnée au paragraphe 15 ci-dessus. Les 18 offices ayant répondu à l'enquête sont invités à vérifier la présentation de leurs contributions; les 44 offices n'ayant pas répondu à l'enquête sont invités à confirmer, corriger ou mettre à jour leurs entrées existantes; et les offices qui ne sont pas actuellement représentés sont invités à soumettre des informations sur leurs types de documents de brevet aux fins de leur inclusion.

17. Les observations, questions ou demandes visant à obtenir les entrées existantes au format Excel doivent être envoyées à l'adresse cws.surveys@wipo.int. La date limite pour la soumission des informations actualisées aux fins de leur inclusion dans la partie 7.3 du Manuel de l'OMPI est fixée au 11 décembre 2026.

18. En l'absence de commentaires à cette date, le Secrétariat considérera que les informations concernées ont été confirmées et procédera à leur publication dans la partie 7.3 proposée du Manuel de l'OMPI.

19. Après publication, les offices pourront utiliser le canal de soumission ponctuel pour signaler des corrections ou d'autres modifications et pour fournir des informations sur les nouveaux types de documents de brevet à mesure qu'ils apparaissent. À cette fin, le modèle et les instructions nécessaires à la soumission des informations requises sont disponibles sur la page Web consacrée à la partie 7 à l'adresse suivante : https://surveys.wipo.int/s3/Template-for-the-update-of-Part-7-3-of-the-WIPO-Handbook.

PROPOSITION DE REVISION DE LA NORME ST.16 DE L'OMPI

20. Sous réserve de l'approbation par le CWS de la fusion des parties 7.3.1 et 7.3.2 en un seul document en ligne, une révision du paragraphe 12 de la norme ST.16 de l'OMPI serait nécessaire. Cette révision consisterait à supprimer les références distinctes aux deux sections existantes de la partie 7.3 et à les remplacer par une référence au document unifié intitulé *"Partie 7.3 : Inventaire et exemples de types de documents de brevet délivrés par les offices de propriété intellectuelle"*. Elle permettrait également d'aligner la description de la partie 7.3 de la norme ST.16 de l'OMPI sur le champ d'application, la structure et le format en ligne proposés pour le document, y compris la présentation de l'inventaire des types de documents de brevet, les codes de type de document correspondants de la norme ST.16 de l'OMPI et les exemples disponibles de documents délivrés par les offices de propriété intellectuelle.

21. Le texte révisé proposé pour le paragraphe 12 de la norme ST.16 de l'OMPI figure ci-dessous pour examen et approbation par le CWS. Le texte biffé indique une suppression et le texte souligné, un ajout.

"La partie 7.3 'Inventaire et exemples ~~et~~ de types de documents de brevet délivrés par les offices de propriété intellectuelle' contient~~, dans le premier document (partie 7.3.1),~~ un inventaire et des exemples de types de documents, publiés actuellement ou dans le passé, ~~ou dont la publication est envisagée, répartis en fonction du code. Le deuxième document (partie 7.3.2) contient une liste, dans l'ordre alphabétique des offices de propriété industrielle publiant les documents, des types de documents de brevet~~ et de leurs codes, tels qu'ils sont utilisés par les offices; elle donne également accès à une collection d'exemples de première page de documents de brevet publiés par les offices de propriété industrielle".

22. Le CWS est invité

a) à prendre note des résultats de l'enquête et de l'analyse présentés dans le présent document,

b) à examiner et à approuver la fusion des parties 7.3.1 et 7.3.2 en un document unifié intitulé "Partie 7.3 : Inventaire et exemples de types de documents de brevet délivrés par les offices de propriété intellectuelle", comme indiqué au paragraphe 12,

c) à vérifier le contenu et à approuver le format de la mise à jour proposée de la partie 7.3 du Manuel de l'OMPI, comme indiqué au paragraphe 12 et reproduit dans l'annexe du présent document,

d) à demander à ses membres de vérifier, de confirmer ou de soumettre les informations mises à jour devant être incluses dans la partie 7.3 du Manuel de l'OMPI, comme indiqué aux paragraphes 15 à 17,

e) à demander au Secrétariat de publier la partie 7.3 du Manuel de l'OMPI, comme indiqué au paragraphe 18,

f) à demander à ses membres de vérifier et de continuer à utiliser l'approche hybride pour informer le Secrétariat de toute mise à jour future concernant les codes de type attribués, comme indiqué au paragraphe 19,

g) à examiner et à approuver la proposition de révision du paragraphe 12 de la norme ST.16 de l'OMPI, comme indiqué aux paragraphes 20 et 21, et

h) à demander au Secrétariat de mettre à jour et de publier la norme ST.16 de l'OMPI révisée dans la partie 3 du Manuel de l'OMPI.

[L'annexe suit]

EXEMPLES ET TYPES DE DOCUMENTS DE BREVET

EXEMPLES ET TYPES DE DOCUMENTS DE BREVET REPARTIS EN FONCTION DU CODE

(publiés actuellement ou dans le passé, ou dont la publication est envisagée)

- Exemples et types de documents de brevet répartis en fonction du code (Partie 7.3.1)

- Inventaire des types de documents de brevet dans l'ordre des offices de propriété industrielle d'origine (Partie 7.3.2)

La partie 7.3.1 contient une liste d'exemples de différentes sortes de documents de brevet publiés par des offices de propriété industrielle, dans l'ordre des codes de type de document prévus par la norme ST.16 de l'OMPI.

La partie 7.3.2 contient un inventaire des différents types de documents de brevet dans l'ordre des offices de propriété industrielle d'origine. Les codes prévus par la norme ST.16 de l'OMPI sont donnés pour les documents de l'inventaire, accompagnés des informations concernant les références applicables du droit des brevets, les détails de publication ainsi que l'utilisation concrète du code.

Pour plus d'informations en ce qui concerne les codes littéraux et les codes numériques utilisés pour distinguer entre eux les documents de brevet, se reporter à la norme ST.16 de l'OMPI.

EXEMPLES ET TYPES DE DOCUMENTS DE BREVET

INVENTAIRE DES TYPES DE DOCUMENTS DE BREVET

DANS L'ORDRE DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ORIGINE

(publiés actuellement ou dans le passé, ou dont la publication est envisagée)

- Exemples et types de documents de brevet répartis en fonction du code (Partie 7.3.1)

- Inventaire des types de documents de brevet dans l'ordre des offices de propriété industrielle d'origine (Partie 7.3.2)

La partie 7.3.1 contient une liste d'exemples de différentes sortes de documents de brevet publiés par des offices de propriété industrielle, dans l'ordre des codes de type de document prévus par la norme ST.16 de l'OMPI.

La partie 7.3.2 contient un inventaire des différents types de documents de brevet dans l'ordre des offices de propriété industrielle d'origine. Les codes prévus par la norme ST.16 de l'OMPI sont donnés pour les documents de l'inventaire, accompagnés des informations concernant les références applicables du droit des brevets, les détails de publication ainsi que l'utilisation concrète du code.

Pour plus d'informations en ce qui concerne les codes littéraux et les codes numériques utilisés pour distinguer entre eux les documents de brevet, se reporter à la norme ST.16 de l'OMPI.

PARTIE 7.3 INVENTAIRE ET EXEMPLES DE TYPES DE DOCUMENTS DE BREVET DELIVRES PAR LES OFFICES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Publié en [mois] [année]

Les informations suivantes concernent l'inventaire des types de documents de brevet délivrés actuellement ou par le passé par les offices de propriété intellectuelle.

Les codes ST.16 de l'OMPI correspondants sont indiqués pour chaque type de document de brevet répertorié, accompagnés d'informations sur la législation applicable en matière de brevets, les détails de publication, l'application spécifique du code et des exemples de première page.

Le tableau ci-dessous comporte 11 colonnes :

a) la première colonne, intitulée "Nom du pays/de l'organisation", précise le pays ou l'organisation qui fournit les informations;

b) la deuxième colonne, intitulée "Code ST.3", indique le code à deux lettres attribué à ce pays ou à cette organisation conformément à la norme ST.3 de l'OMPI;

c) la troisième colonne, "Pratique actuelle ou antérieure", précise si la publication de ce type de document de brevet correspond à la pratique actuelle ou antérieure, ce qui aide les utilisateurs à comprendre la situation en ce qui concerne les publications et l'historique des publications;

d) la quatrième colonne, "Code du type de document de brevet", précise le code du type de document de brevet publié conformément à la norme ST.16 de l'OMPI;

e) la cinquième colonne, "Type de document", indique le nom du document dans la ou les langues officielles, sa traduction en anglais et, le cas échéant, une translittération en caractères latins lorsque l'original est rédigé dans des caractères non latins;

f) la sixième colonne, "Références à la législation sur les brevets", précise la loi ou la réglementation pertinente en matière de brevets (titre, numéro, article et date) ainsi qu'une brève description de la manière dont le code de type s'applique en vertu de celle-ci;

g) la septième colonne, "Détails concernant la publication", précise le niveau de publication (tel que défini dans la norme ST.16 de l'OMPI), le mode de mise à disposition (par exemple, sur papier, dans une base de données en ligne), l'année d'introduction ou de suppression du code, ainsi qu'une description du système de numérotation utilisé;

h) la huitième colonne, "Application du code", précise l'endroit où le code apparaît (par exemple, dans des bases de données en ligne) ainsi que la date ou l'année à partir de laquelle il a été utilisé pour la première fois, par format;

i) la neuvième colonne, "URL d'un exemple de première page", fournit un lien vers un exemple de première page illustrant la présentation du document;

j) la dixième colonne, "Dernière mise à jour", indique la date à laquelle les informations figurant sur cette ligne ont été révisées ou mises à jour pour la dernière fois;

k) la onzième colonne, “Informations supplémentaires”, précise tout autre détail pertinent concernant le type de document de brevet qui n’est pas couvert par les champs ci-dessus.

Pour de plus amples informations sur les codes alphabétiques et numériques utilisés pour identifier les différents types de documents de brevet, veuillez vous reporter à la norme ST.16 de l’OMPI.

Tableau de la partie 7.3 :
https://www.wipo.int/standards/en/cws-documents/cws14-part-7-3.html.

[Fin de l’annexe et du document]